



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Statut et rémunération des assistants de régulation médicale (ARM)

Question écrite n° 17501

Texte de la question

Mme Murielle Lepvraud appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités concernant le statut et la rémunération des assistants de régulation médicale (ARM) au sein des services d'aide médicale urgente (SAMU) centre 15. Les ARM, en tant qu'acteurs essentiels de la chaîne des secours, sont les premières personnes à répondre lorsque le numéro 15 est composé. Cependant, ce métier, souffre d'un manque de considération, de valorisation et de conditions de travail dégradées, une situation qui perdure depuis trop longtemps. Devant ce constat alarmant, le Gouvernement précédent avait rédigé un texte qui suscitait un certain intérêt, d'après l'association française des assistants de régulation médicale (AFARM). Toutefois, ce texte a subi d'importantes révisions, notamment une réduction drastique du taux de promotion professionnelle pour les ARM, passant de 15 % à seulement 2 %. Par ailleurs, malgré des responsabilités toujours plus importantes, aucune revalorisation salariale n'est prévue. L'attrait de la profession est pourtant essentiel pour garantir l'avenir du service d'aide médicale urgente, d'autant plus que le Gouvernement s'est fixé l'objectif de passer de 4 000 à 10 000 assistants médicaux d'ici la fin 2024. Malgré cette nécessité, les tergiversations et la lenteur administrative sur ce dossier semblent inexplicables. Il est impératif de prendre en compte les revendications légitimes des ARM pour pouvoir répondre à la demande de recrutement de nouveaux ARM mais aussi à la nécessité de garder les ARM déjà en poste. Mme la députée demande à Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités quand elle envisage de reconnaître leur statut de soignant, d'établir une échelle salariale dédiée à cette profession et des perspectives d'évolution de carrière.

Données clés

Auteur : [Mme Murielle Lepvraud](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17501

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2024](#), page 3407

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)